

Infos de nos *Villages*

UBIAT





Renseignements utiles

Mairie d'Aubiat

Horaires ouverture secrétariat

- ★ **Lundi**
de 8h à 12h
- ★ **Mardi et Jeudi**
de 14h à 18h
- ★ **Vendredi**
de 8h à 12h

Permanences des Élus

M. le Maire :
mardi de 18h à 19h

M. le Maire
ou un adjoint :
samedi de 10h à 12h

Numéros URGENCE

Gendarmerie Aigueperse **17**
Pompiers C.Pl. Aigueperse **18**
Samu **15**
E.D.F. sécurité – dépannage
Riom 04 73 38 02 33
GDF 04 73 34 55 55
SEMERAP
Service des eaux et égouts
04 73 93 25 09

Enseignement secondaire

- Collège Diderot (public)
Aigueperse
04 73 63 66 95
- Collège Saint-Louis
Aigueperse
04 73 63 60 82

Infirmiers (ères)

- SEGUIN
Le Cheix
04 73 97 20 99
- DEGARDIN
Aigueperse
04 73 63 79 48
- MARION
Aigueperse
04 73 63 77 66

Dentistes

- STEENE
Le Cheix
04 73 97 26 61
- DALLEL-GOUDIER
Martine
Aigueperse
Tél. 04 73 63 69 05
- LEPINOIS Sylvie
Aigueperse
Tél./Fax 04 73 63 63 80

Masseurs kinésithérapeutes

- COLIN-PEYRIN
Le Cheix
04 73 97 60 66
- FLEURY
Aigueperse
04 73 63 66 06
- ROQUES
Aigueperse
04 73 63 62 47

Pharmacies

- Pharmacie du Cheix
04 73 97 24 08
- Pharmacie de la Halle
Aigueperse
04 73 63 60 22

Vétérinaire

- Vétérinaire des
Côtes des Combrailles
Combronde
04 73 67 05 77

Médecins

- Dr CHARRAS-REAL
Aigueperse
04 73 63 76 85
- Dr DE GANS
Aigueperse
04 73 63 62 53
- Dr DELAUME
Aigueperse
04 73 63 64 92
- Dr DRUET
Aigueperse
04 73 86 30 56
- Dr LAFONT
Le Cheix
04 73 97 27 40
- Dr PARRAIN
Aigueperse
04 73 63 69 89

SOS GARDES France - Appelez le 3915 :

Plate-forme téléphonique vous donnant infos médecins, pharmacie, dentistes... de garde le week-end et jours fériés.

imprimérie Vadot
L'imprimeur au plus proche de vous...

Une idée ? Conseil Création Réalisation

Offset Numérique Traceur Façonnage Livraison

Rue des Petites Varennes – ZA La Varenne – 63460 Combronde
Tél. 04 73 97 17 19 • Fax 04 73 97 17 56
contact@vadot.fr • www.vadot.fr

VAL GEOVAL

**Géomètres-Experts
Bureau d'Etudes VRD**

à Riom : 04 73 38 30 98
riom@geoval.info

S.P.L. 63

Garage Travaux publics
Professionnels & Particuliers

**Terrassement
Cour enrobé - Pavage...**

63460 Beauregard-Vendon
www.spl63.fr
04 73 63 35 42



Les Hommes Tous Terrains

irrmann papon

Karine
06 47 96 13 41

Olivier
06 07 03 70 09

TRAVAUX PUBLICS / ESPACES VERTS

Tél. 04 73 63 70 54 – Fax 09 70 62 67 50
2, rue Saint-Martin – 63260 CHAPTUZAT

VIDANGES GAUME

• Assainissement • Fosses septiques • Fosses d'aisance • Puits perdus •
• Piscines • Bacs à graisse • Nettoyage haute-pression des sols •
• Pompage station • Débouchage et curage (conduits toute nature) •

ZA Les Combes – RN9 – 03110 BROUT-VERNET
TÉL. 04 70 58 25 79 FAX 04 70 56 86 84

LIMAGNE TRAVAUX PUBLICS
Terrassement - TP
V.R.D. - LOCATION

BENOÎT KATZENFORT
27, RUE DES VIGNES 63260 AIGUEPERSE
TÉL. : 06.07.63.56.58
limagne.travaux.publics@wanadoo.fr



Mot du Maire

Mairie – 16, rue Neuve – 63260 Aubiat
Tél. 04 73 97 21 05 • Fax 04 73 97 61 09
mairie@aubiat.fr - www.aubiat.fr



Bonjour à toutes et à tous,

Vous pourrez lire dans les pages suivantes, les avancées significatives dans le dossier de la nouvelle mairie, ou encore la réflexion qui est entreprise dans le cadre des rythmes scolaires.

Cette année, j'ai décidé de laisser de la place à un joli poème de M^{me} Valentine TIXIER, habitante du village de Chaptuzat, qui avait par ces mots simples décrit poétiquement notre commune.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, et je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux et une très bonne année 2018.

Très cordialement,
Stéphane Bardin

Aubiat, charmant village

*Situé sur cette belle terre de Limagne
Entouré d'un magnifique patrimoine
Près de la ville mais loin du bruit
Calme et tranquille tu passes ta vie
Deux villages voisins, Chazelles et Persignat
Forment une grande commune avec toi Aubiat
Tes rues étroites, tes vieilles pierres et tes murs épais
Donne un charme médiéval à ta charmante cité
Courtes et seuls fleuris agrémentent tes demeures
Où sont les calèches, majordomes, soubrettes et cochers
Les anciens racontent car ils se souviennent
De fêtes somptueuses et de belles châtelaines
Que de souvenirs endormis derrière les volets clos
Vides sont les cours d'honneur où piaffaient les chevaux
Noblesse d'autrefois Comte de Chazelles, Comte de Bonnevie
On se souvient de vous nul ne vous oublie
Tes fermes dispersées alentour, ont très jolis noms
La Raynaude, Monclar, Creux du Lac et Mons
Ta rivière serpente dans tes prés ombragés,
Paradis du pêcheur, joie du promeneur en été
Tes petits ponts romantiques enjambant tes eaux
Combien en ont-ils vus de Juliette et de Roméo
Tout près de là dans la verdure ton moulin de Lavaur
Qui a perdu ses ailes ne moudra plus les grains d'or
Vieux village attachant au cœur de ceux que tu abrites
Tes racines sont profondes, continu de vivre à ton rythme.*

Valentine TIXIER

Sommaire

Mot du Maire	3
Poème : « Aubiat, charmant village » ...	3
INFOS Mairie	de 4 à 6
Vie de nos Villages.....	5-6
Extraits des Comptes-rendus des Conseils Municipaux	de 7 à 9
La nouvelle mairie	de 10 à 11
INFOS Associations	de 12 à 14
Histoire de nos villages	de 15 à 17
Les Écoles	17
Les TAP/NAP	de 18 à 19

Couverture : Vues de notre commune

Magazine semestriel édité
par la commune d'Aubiat.

Décembre 2017

Réalisation, régie et impression :

Imprimerie Vadot
107, av. Étienne-Clémentel
63460 Combronde
04 73 97 17 19 • contact@vadot.fr
www.vadot.fr

Ont participé à la rédaction :

Christelle Albert, Stéphane Bardin,
Carmen Fuentes, Nicole Lhoste
Sandra Pinon et Éliane Quinet

Remerciements

L'équipe de la rédaction remercie
tous les annonceurs présents
dans cette édition, sans qui le
financement de ce bulletin, couvert
en grande partie par la publicité,
n'aurait pas été possible.
Bonnes fêtes de fin d'année !



**CONSTRUCTIONS NEUVES
RÉNOVATION
AMÉNAGEMENT
GÉNIE CIVIL**

José MARQUES **04 73 33 68 49**

06 66 14 78 41
thave-constructions@sfr.fr
www.thave-constructions.fr

Études, conception et
réalisation de tous vos
projets de construction

25, boulevard Desaix – 63200 Saint-Bonnet-près-Riom

AUVERGNE OPTIC MOBILE
service d'opticien à domicile



Je me déplace GRATUITEMENT où que vous
soyez (domicile, lieu de travail, établissements
médicaux...) dans un rayon de 50 km
autour de Clermont-Fd dans un véhicule
entièrement aménagé

06 02 05 87 92
Plus de renseignements
www.auvergneopticmobile.fr



INFOS Mairie



Pour toutes vos questions en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel

Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique gratuit, neutre et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, journal, téléphone, à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand)
Tous les jours de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00, sauf le lundi matin.

Cuirs de permanences périodiques répartis sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 125, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 78
contact@adil63.org
www.adil63.org



**A s s o c i a t i o n
R é s e a u
S e n i o r s**

N'hésitez donc pas à rejoindre le CLIC (Services entièrement gratuits)

**Association Réseau Seniors
CLIC Riom**

**Limagne Combrailles
73 rue Lafayette
63200 Riom**

☎ **04 73 33 17 64** - secretariat@clic-riom.fr

Informations disponibles sur notre site Internet : www.clic-riom.fr



Brûlage de végétaux dans le Puy-de-Dôme



Ce document s'adresse aux porteurs qui souhaitent réaliser un brûlage de végétaux sur pied ou de déchets végétaux.

... Qu'est-il interdit de faire brûler ?

Il est interdit de faire brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel :

- les déchets végétaux ménagers ou assimilés : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage, ...
Ces déchets végétaux ménagers doivent être valorisés par compostage, broyage, déposés en déchetterie ou collectés dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères,
- tout type de déchets autres que végétaux, (plastique, caoutchouc, ...).

... Que peut-on faire brûler ?

- les déchets végétaux agricoles ou assimilés issus de l'exploitation, de la valorisation ou de l'entretien de prés, champs, vergers ou vignes, de travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage et de dessouchage de haies arbustives, d'arbres ou d'arbustes.
Toutefois, **le compostage et le broyage** doivent être privilégiés.
- les rémanents de coupe, branchages et bois morts dont le maintien en forêt est de nature à favoriser la propagation des incendies ou d'infections sanitaires.
- les broussailles et résidus de culture sur pied dans le cadre d'un écobuage en zones montagneuses et accidentées.

Parce qu'un feu, même au départ de faible ampleur, peut vite devenir incontrôlable, être une gêne pour le voisinage et présenter des risques sanitaires, des règles s'imposent.

Cadre réglementaire :

- Arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 réglementant les feux de plein air
- Arrêté préfectoral du 5 janvier 2012 portant organisation en cas de pointe de pollution atmosphérique sur la région de Clermont-Fd - Riom - Issoire

Sites Internet :

- www.legifrance.gouv.fr
- www.auvergne.pref.gouv.fr
- www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr (rubrique Préservation de la nature - Réglementation des activités nature, modèle de déclaration préalable téléchargeable)

En cas d'urgence :

- Contactez le 18

Vos contacts :

Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme

Service sécurité civile
18 Boulevard Desaix - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Téléphone : 04 73 98 63 63
Mel : ddpp@puy-de-dome.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Service de l'Eau, de l'Environnement et de la forêt
Site de Marmilhat - BP 43 - 63370 Lempdes
Téléphone : 04 73 42 15 34
Mel : ddt-see@puy-de-dome.gouv.fr





Pacs en mairie

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.



À compter du lundi 30 octobre 2017, les déchèteries passent aux horaires d'hiver

HORAIRE D'HIVER : DÉCHÈTERIE D'AIGUEPERSE :
ouverture du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
RAPPEL : la déchèterie est fermée les jours fériés.

Pour information, les horaires sont indiqués à l'entrée de chaque site, tout au long de l'année, et sont consultables sur le site www.sba63.fr

Nous en profitons pour vous informer que de faux horaires des déchèteries sont parfois indiqués sur des sites internet ou blogs non-officiels. Merci de bien utiliser l'adresse du site officiel : www.sba63.fr, pour avoir les bonnes informations.

NB : Il n'y a pas de changement sur les jours de collecte pour 2018.

État civil du 2^e semestre

NAISSANCES

Noa IMBERT DE SOUSA, le 5 juillet 2017
Sandro MENDES, le 18 octobre 2017
Archibald FABIoux, le 26 octobre 2017
Louison FAURIE, le 26 octobre 2017
Maël FAURIE, le 26 octobre 2017

MARIAGES

Étienne REGIBAUD & Dominique BOIREAU,
le 26 août 2017
Alexis TRIBALAT & Nathalie CHAUDAGNE,
le 23 septembre 2017

DÉCÈS

Madeleine RELIER, le 12 juillet 2017
Monique MILTGEN, le 21 juillet 2017
Jeanne DUMAZET, le 29 novembre 2017

IMPORTANT

**POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ
À COMPTER DU 1^{er} janvier 2018
PLUS AUCUNE OPÉRATION EN ESPÈCES
NE POURRA ÊTRE RÉALISÉE AU GUICHET
DE LA TRÉSORERIE D'AIGUEPERSE**

D'AUTRES MOYENS DE PAIEMENT VOUS SONT PROPOSÉS,
EN LIGNE OU SUR PLACE :

- ▶ ADHÉREZ AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
- ▶ PAYEZ VOS IMPÔTS SUR IMPOTS.GOUV.FR
- ▶ PAYEZ VOS FACTURES DU SECTEUR PUBLIC LOCAL SUR TIPL.BUDGET.GOUV.FR
- ▶ PAYEZ VOS AMENDES SUR AMENDES.GOUV.FR
- ▶ ACHÉTEZ VOS TIMBRES FISCAUX SUR TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR
- ▶ PAYEZ PAR CARTE BANCAIRE OU PAR CHEQUE AU GUICHET

LES AGENTS DE LA DGFIP SONT À VOTRE ÉCOUTE
POUR VOUS RENSEIGNER ET VOUS ACCOMPAGNER

Recrutement



Suite aux entretiens et conformément à la réunion avec les élus présents, Loren Chambon a été choisie en remplacement d'Audrey Belgrand au poste d'adjoint administratif.

Loren est la candidate la plus proche du profil que l'on recherchait : compétence informatique, qualité d'accueil, disponibilité, relationnel, travail en équipe, acceptation du temps partiel à 24h, capacité d'évolution, ancrage à la commune ou au territoire proche... Loren sera ravie de vous accueillir aux heures d'ouverture au public.

Carte grise et permis de conduire

- Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG), la Préfecture du Puy-de-Dôme se réorganise.
 - Les guichets des cartes grises et des permis de conduire sont désormais définitivement fermés.
 - Le bureau de la délivrance des titres et de l'automobile n'existe plus.
- Un accueil dédié continuera d'exister en Préfecture pour toutes les questions relatives au **transport public particulier de personnes** (taxis, VTC, 2 et 3 roues motorisées). Vous voudrez bien désormais contacter, pour toute questions relatives aux taxis :
 - M. Stéphane LASSAIGNE, adjoint à la cheffe du Bureau de la Réglementation et des Élections (BRE). Il est joignable au 04 73 98 62 13 ou par mail (pref-taxis@puy-de-dome.gouv.fr).
 - La cheffe du BRE est M^{me} Nicole CHEVALIER (en remplacement de M. Xavier ROULET).



INFOS Mairie (suite)

Un temps d'au revoir pour nos trois agents :
Colette, Morgane et Audrey.

Lundi 11 septembre 2017 à 19h00 à la salle de l'Ancienne Mairie, une réception était organisée par la Municipalité.

Monsieur le Maire disait à l'assemblée présente (les élus et le personnel communal) le plaisir qu'il éprouvait à participer à cette manifestation pour fêter le départ à la retraite de Colette MAGARD, la mutation d'Audrey BELGRAND qui s'est rapprochée de son lieu de résidence et de Morgane TIXIER qui termine son CAE, il a rendu hommage à leurs carrières professionnelles au service des collectivités publiques, essentiellement d'ailleurs au service de la commune d'Aubiat.

Il termine en souhaitant en son nom propre mais également au nom du Conseil Municipal une longue et bonne retraite à Colette, à Audrey et Morgane une bonne continuation dans leurs activités futures. Avant de trinquer tous ensembles autour du verre de l'amitié Monsieur le Maire



offre à Colette, Audrey et Morgane au nom de la commune un cadeau. Stéphane BARDIN, Les membres du Conseil Municipal présents, les remercient pour les nombreux services rendus à la collectivité.

Fête de Noël



Afin que la fête soit belle, la municipalité a fait installer des nouvelles illuminations dans chaque village et les sapins sont installés dans les rues. À vous de les décorer !

Permanence d'un conciliateur de justice

Une ordonnance de la Cour d'Appel de Riom désigne M. Bernard CHAMBRADÉ comme conciliateur de justice, il tiendra une permanence à Aigueperse le 1^{er} jeudi de chaque mois sur rendez-vous.

Contact : Angélique LAZZERINI, Mairie d'Aigueperse. Tél. 04 73 63 48 06 ou 04 73 64 20 69

Les Commissions

1- L'organisation générale des TAP a-t-elle répondu à vos attentes ?		
Oui	61	soit 91 %
Non	6	soit 9 %
SO*	0	
2 Les activités ont-elles répondues à vos attentes ?		
Oui	54	soit 86 %
Non	6	soit 14 %
SO*	0	
3- Êtes-vous favorables au maintien d'une semaine d'école à 4,5 jours ?		
Oui	43	soit 53 %
Non	37	soit 47 %
SO*	0	
4- Êtes-vous partisan d'un retour à la semaine de 4 jours ?		
Oui	47	soit 59 %
Non	33	soit 41 %
SO*	0	
5- Pensez-vous que la semaine de 4,5 jours a favorisé les apprentissages des élèves ?		
Oui	34	soit 42 %
Non	44	soit 54 %
SO*	4	soit 4 %
6- Dans l'hypothèse d'un retour à la semaine de 4 jours, votre enfant fréquenterait-il le centre de loisirs le mercredi matin ?		
Oui	28	soit 36 %
Non	45	soit 58 %
SO*	5	soit 6 %

* Sans opinion

Rythmes scolaires 2018/2019

Suite à la commission exceptionnelle des affaires scolaires/périscolaires en date du 14 novembre 2017 pour les rythmes scolaires 2018/2019 et suite au dépouillement des questionnaires de consultation diffusés aux familles, le taux de retour des questionnaires s'élève à 84 %.

Les réponses présentent un caractère frappant, les familles ont souvent répondu :

Oui au maintien de la semaine de 4.5 j

Et Oui au retour à la semaine de 4 j.

Deux réponses qui peuvent a priori s'avérer contradictoires mais qui semblent vouloir dire que les familles hésitent entre les deux solutions. Par ailleurs, 54 % des familles ne sont pas convaincues que la semaine de 4.5 j facilite les apprentissages. La semaine de 4.5 j ne semble pas avoir persuadé les parents. De nombreux commentaires ont été rajoutés à la main concernant la fatigue. On ajoute à ce commentaire le chiffre de 36 % des élèves qui fréquenteraient le centre de loisirs contre 58 % qui ne le fréquenteraient pas.

La décision définitive sera prise au prochain Conseil Municipal après avis consultatif auprès du Conseil d'École.

CCAS

Samedi 9 décembre a eu lieu la distribution des traditionnels colis de fin d'année aux aînés de notre commune ne pouvant ou ne souhaitant pas être présent au repas du dimanche.

Dimanche 10 décembre le repas s'est déroulé au restaurant l'Aquilin à saint Agoulin dans une excellente ambiance.



➤ 10 Juillet 2017

DÉCLASSEMENT IMPASSE DE LA TOUR

M. Le Maire précise que l'enquête publique a été faite dans les règles. Selon les conclusions de l'enquête publique effectuée du mardi 28 février au mardi 14 mars 2017, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, propose que le déclassement d'une partie du domaine public situé impasse de la Tour à Aubiat, en vue de son aliénation, devienne effectif à compter de ce jour.

ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ISOLATION DES COMBLES PERDUS ET DES RAMPANT

• **Isolation de combles perdus non aménageables et de rampants pour le bâtiment école/mairie, 16, rue Neuve à Aubiat. Opération de mutualisation d'achat COCON63 (CD) et de l'Aduhme (agence locale des énergies et du climat).** Le Conseil Municipal, décide d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, pour la réalisation des travaux et donne mandat, par cette convention, au coordonnateur, pour passer, signer et exécuter, en notre nom et pour notre compte, l'ensemble des documents et des marchés nécessaires à la réalisation de l'objet du présent groupement de commandes, Le dit mandat autorise également le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, à encaisser la contribution versée par l'énergéticien partenaire pour notre compte (laquelle sera déduite du montant de participation aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux) et d'approuver l'adhésion au dit groupement pour la réalisation de diagnostics de faisabilité pour l'ensemble des bâtiments identifiés, autorise M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution.

ADHÉSION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines précités, une assistance technique. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a approuvé la création et les statuts d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT), sous la forme d'un établissement public administratif rattaché au Département du Puy-de-Dôme. Cette agence a pour objet de proposer aux communes et EPI du département du Puy-de-Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale, à compter du 01/01/2018, d'autoriser le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant et d'approuver le versement de la cotisation correspondant à l'offre de service choisie : offre SATESE : 1,00 €/HT et adhésion simple : 0,20 €/HT par habitant.

DROIT DE CHASSE

• **Parcelles communales.** La commune d'Aubiat donne le droit de chasse sur les parcelles communales situées à l'intérieur de chaque territoire. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise qu'en ce qui concerne les parcelles limitrophes aux deux sociétés, le droit de chasse est attribué à l'Amicale des chasseurs d'Aubiat sur les parcelles YH 69 et YH 68 et sur les parcelles YH 64 (habitants de Chazelles) et YH 65 à la Société de Chasse « Nature Environnement de Chazelles ».

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

• **Crédits supplémentaires.** M. le Maire rappelle le vote du budget assainissement 2017. Il informe les élus des remarques émises par les Services de la Trésorerie d'Aigueperse quant à l'épure du compte 2033. La somme de 2335,88 € correspondant à des frais d'insertion se rapportant à des travaux en cours, il convient d'émettre un titre et un mandat. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les crédits supplémentaires et autorise M. le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT dans L'EMPLOI (CAE)

• **Création d'un poste dans le domaine technique.** Les contrats CUI-CAE établis les 24/08/2015 et 01/10/2015 vont arriver à leur terme. Il convient de mettre en place deux nouveaux contrats aidés et recourir à l'embauche de deux personnes pour assurer le service à la cantine, le nettoyage des locaux et l'aide aux animateurs dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide la mise en place de deux contrats uniques d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, fixe la durée hebdomadaire de travail à 20h00 pour chaque contrat, précise que la rémunération sera égale au produit du SMIC multiplié par le nombre d'heures effectuées, fixe la durée de chaque contrat à 12 mois, autorise M. le Maire à signer la convention entre la Commune, le co-contractant, Pôle Emploi ou la Mission Locale Riom Limagne Combrailles et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

DIVERS

Un vin d'honneur a été organisé le lundi 11 septembre à 19h00 pour le départ à la retraite de Colette MAGARD, la mutation d'Audrey BELGRAND à la commune de DURMIGNAT et la fin de contrat CAE pour Morgane TIXIER.

➤ 11 Septembre 2017

NOUVELLE MAIRIE

• **Réhabilitation anciennes écuries en mairie, lancement de la consultation des entreprises.** M. le Maire rappelle le coût des travaux d'un montant de 772094,40 € HT pour la réalisation de la nouvelle mairie et redit les différentes demandes de financement faites auprès du Conseil départemental (FIC), de la Préfecture du Puy-de-Dôme (DETR - DSIL), du Ministère de l'Intérieur et de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Après présentation du Dossier de

Consultation des Entreprises (D.C.E.), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises, précise que la consultation se déroulera du 20/09/2017 au 19/10/2017 à 18h00, que l'avis de publication de l'appel d'offres sera adressé aux journaux officiels et que la commission d'appel d'offres statuera le 23/10/2017 à 17h00.

PERSONNEL

Suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial, suppression de deux postes permanents d'adjoints techniques territoriaux & création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial.

• En raison de la demande de mutation de l'adjoint administratif actuellement en poste, il est nécessaire de supprimer son emploi permanent à temps non complet à raison de 33,50/35°, son emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 1,50/35° et de recréer un nouvel emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 24/35° pour remplacer ce départ.
• En raison de la mise en retraite et de la radiation des cadres d'un adjoint technique, le 01/06/2017, il est nécessaire de supprimer cet emploi d'adjoint technique. M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Le Conseil Municipal, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois proposées.

ADHÉSION AU PÔLE SANTÉ-PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION

• **Renouvellement convention.** Le Conseil Municipal renouvelle son adhésion à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail et autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

ADHÉSION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME

• **Renouvellement convention.** Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au service retraite compétent et prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL qui pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion et autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

LOTISSEMENT Les Vallières II

• **Financement des travaux de viabilisation** Pour financer les travaux de viabilisation du Lotissement « Les Vallières 2 », il est opportun de recourir à un emprunt à court terme. Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, l'attribution d'un prêt d'un montant de 135000,00 €, à taux fixe de 0,39 % pour une durée de 2 ans et confère toute délégation utile à M. le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées. Le



Extraits des Comptes-rendus

versement des fonds interviendra à la demande de la commune sous 4 mois. Cet emprunt sera remboursé par anticipation après les 3 premières ventes.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

• **Crédits supplémentaires et BUDGET COMMUNAL 2017 :** Virements de crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications demandées et autorise M. le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME

• **Désignation des délégués.** Le Conseil Municipal, après avoir délibéré désigne monsieur Philippe ROCHE, représentant titulaire, et monsieur Hervé CHAMBON, représentant suppléant.

DIVERS

• **Contrat unique d'insertion (CUI) – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).** Conventions étant refusées pour les contrats CUI-CAE établis en juillet 2017, monsieur le Maire maintient les emplois aidés et espère un nouvel arrêté soutenant ces contrats en place.

• **Transport scolaire.** Suite à l'appel d'offre du conseil départemental, Europe Voyage a été choisi pour le transport scolaire des enfants du matin et du soir. Le bus de midi pour le transport cantine Chazelles – Aubiat reste effectué par Kéolis.

• **Immeuble BARDIN.** En raison de son emplacement et dans la dynamique future de la place du village d'Aubiat, la commune est intéressée à l'achat de cet immeuble et par le biais de EPFMAF (établissement public foncier, syndicat mixte d'action foncière) fait une proposition d'achat au propriétaire.

• **Courrier BELIN.** Un courrier des consorts Belin a été distribué à chaque élu.

• **Com Com.** Éric GOLD, président actuel de la Communauté de Commune Plaine Limagne est candidat aux élections sénatoriales, cette décision risque d'impacter le fonctionnement Plaine Limagne.

• **Semerap.** La convention défense incendie est à renouveler.

• **Assainissement** sur Persignat est terminé.

30 Octobre 2017

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE.

• **Modification statutaire N° 1 - Définition des compétences optionnelles.** Liste des compétences optionnelles retenues par le conseil communautaire Plaine Limagne :

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

Politique du logement et du cadre de vie, Création, aménagement et entretien de la voirie, Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, Action sociale d'intérêt communautaire, Eau, Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public. Seule la compétence

Eau n'était pas exercée à ce jour. Ces compétences sont soumises à intérêt communautaire, qui devront être définis avant le 31 décembre 2018. Après délibération, le Conseil municipal adopte la modification des statuts, proposée et votée par le conseil de communauté Plaine Limagne lors de sa réunion du 24 octobre 2017 et demande à M. le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

BUDGET COMMUNAL 2017

• **Virements de crédits.** Il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les modifications et autorise M. le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

• **Cadeaux aux membres du personnel.** M. le Maire rappelle aux élus, le départ en retraite de M^{me} MAGARD Colette – adjoint technique territorial, la mutation de M^{me} BELGRAND Audrey – adjoint administratif territorial, la fin de contrat à durée déterminée de M^{lle} TIXIER Morgane – (CAE). Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'offrir à M^{me} MAGARD : un vélo d'appartement ainsi qu'une composition florale, à M^{me} BELGRAND : une carte cadeau en parfumerie ainsi qu'une composition florale, et à M^{lle} TIXIER : une carte cadeau en parfumerie ainsi qu'une composition florale. La dépense sera affectée à l'article 6257 du budget communal 2017.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME

• **Désignation des délégués au Secteur Intercommunal d'Énergie d'Aigueperse Renouvellement convention.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne M. Philippe ROCHE, représentant titulaire et M. Hervé CHAMBON, représentant suppléant, en tant que délégués de la Commune d'Aubiat pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie d'Aigueperse, précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 71/2017 du 11/09/2017.

ADHESION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale, à compter du 01/01/2018, d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant, d'approuver le versement de la cotisation correspondant à l'offre de service choisie, à savoir offre SATESE : 1,00 €/HT par habitant. Pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), d'autoriser le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents et d'annuler la délibération du Conseil Municipal n° 61/2017 en date du 10 juillet 2017.

ADHÉSION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME

• **Renouvellement convention.** Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler

son adhésion au service retraite compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL, prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraite et dit que la présente délibération annuelle et remplace la délibération n° 68/2017 en date du 11/09/2017.

DIVERS

• **Nouvelle mairie :** Obtention de 50 000 € de Subvention (contrat ambition région) validée par la Com Com Plaine Limagne. 60 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, une commission appel d'offres est prévue le 9 novembre en présence de l'architecte afin de finaliser le choix des entreprises.

• **Syndicat alimentation eau potable. Bilan annuel :** 2016 : 2 746 000 m³ mis en distribution. 1 889 000 m³ de consommé, la différence correspond aux purges, fuites, poteaux d'incendie. Nombre d'abonnés en 2011 : 13035, en 2016 : 13956.

• **SIAD (Syndicat Intercommunal Aide à Domicile).** En difficulté financière depuis plusieurs années et à la demande de monsieur Bonichon, président de la Communauté de Communes Riom Pays de Volvic, M. Claude Boilon est missionné pour un audit financier afin de trouver une solution et peut être créer un CIAS (centre intercommunal d'actions sociales).

• **Rythmes scolaires.** Claude Raynaud, Président de la Com Com Plaine Limagne, souhaite connaître la position de la commune d'Aubiat sur les rythmes scolaires. Une commission exceptionnelle aura lieu le 14 novembre pour une consultation auprès des familles et des enseignants dans la perspective rentrée 2018/2019.

• **Repas des anciens.** La commission a eu lieu le 10 octobre 2017 pour mettre en œuvre le choix et la distribution des colis ainsi que le repas au restaurant l'Aquilain, pour les anciens qui ne prennent pas les colis. La distribution des colis se fera le 9 décembre en matinée et le repas le 10 décembre à midi. La commission a fait le choix de ne prendre en charge que les personnes de 70 ans et plus, les conjoints n'ayant pas l'âge requis pourront participer mais devront payer leur part directement au restaurant.

• **Vente de l'impasse de la Garde :** Suite à l'enquête du commissaire enquêteur et à la délibération du 12 juillet 2017, la vente peut s'effectuer.

• **Immeuble Bardin :** Acquisition par EPFSMAF pour un montant de 110 000 €.

• **Assistants Maternelles :** ASMTAP (association à Effiat, adhérente sur notre territoire) demande l'autorisation d'utiliser la salle de l'ancienne mairie une fois par mois le vendredi de 9h00 à 12h00.

• **SEMERAP :** Demande d'intervention sur les poteaux d'incendie tous les deux ans au lieu de tous les ans.



➤ 20 Novembre 2017

NOUVELLE MAIRIE

• **Approbation du choix de marché de la Commission d'Appel d'Offres.** Les différentes phases de la consultation pour le choix des entreprises, selon la procédure de l'appel d'offres : Parution de l'avis public à la concurrence : Journal LA MONTAGNE le 21/09/2017

• **Date de remise des offres :** jeudi 19 octobre 2017 à 18h00. Rappel de l'estimation totale des travaux : 772 094,40 € HT

• **La Commission d'appel d'offres, du 23 octobre 2017 à 17h00,** a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant l'offre des entreprises dont la candidature a été acceptée et il est demandé au Maître d'œuvre à ce qu'il soit procédé à leur analyse.

• **La Commission d'appel d'offres, du 9 novembre 2017 à 17h00,** a effectué le classement des entreprises au regard des critères d'attribution prévus au règlement de consultation — offre économiquement la plus avantageuse appréciée globalement en fonction des critères suivants : le prix des prestations = 40 % et valeur technique = 60 %. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'entériner le choix de la commission d'Appel d'Offres du 9 novembre 2017, et décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer le marché de travaux tels qu'attribués par la commission d'Appel d'Offres.

11 NOVEMBRE 2018

Pour le centenaire de la commémoration de la fin de la guerre 1914-1918, une réflexion est demandée à l'assemblée pour l'organisation d'une grande manifestation du souvenir. Les habitants, les associations, les enseignants et les enfants des écoles seront invités à participer à l'élaboration de cette commémoration. Une commission pour cet événement sera mise en place en cours d'année.

CENTRES ASSOCIATIFS DE LA COMMUNE

Un local loué est sous la responsabilité du loueur. Une note sera adressée aux élus et aux employés communaux qui ne devront pas accéder ou intervenir dans les salles pendant la location sauf à la demande express des loueurs. Une copie de cette note sera jointe à la convention.

➤ 11 Décembre 2017

RYTHMES SCOLAIRES Présentation de l'enquête

Suite à la commission exceptionnelle des affaires scolaires/périscolaires en date du 14 novembre 2017 pour les rythmes scolaires 2018/2019 et suite au dépouillement des questionnaires de consultation diffusés aux familles, le taux de retour des questionnaires s'élève à 84 %. Les réponses présentent un caractère frappant, les familles ont souvent répondu : Oui au maintien de la semaine de 4,5 jours. Et Oui au retour à la semaine de 4 jours. Deux réponses qui peuvent à priori s'avérer contradictoires mais qui semblent vouloir dire que les familles hésitent entre les deux solutions. Par ailleurs, 54% des familles ne

sont pas convaincues que la semaine de 4,5 jours facilite les apprentissages. La semaine de 4,5 jours ne semble pas avoir persuadé les parents. De nombreux commentaires ont été rajoutés à la main concernant la fatigue. On ajoute à ce commentaire le chiffre de 36 % des élèves qui fréquenteraient le centre de loisirs contre 58 % qui ne le fréquenteraient pas.

Stephane BARDIN reconnaît le travail considérable des élèves, des animateurs et la qualité des services accomplis auprès des enfants. Beaucoup de communes aux alentours ont tranché pour les 4 jours sans consultation. Si il y a maintien des 4,5 j à Aubiat et si le mercredi n'est pas disponible pour l'ALSH, le centre de loisir à Aubiat risque de disparaître. La décision définitive sera prise au prochain Conseil Municipal après avis consultatif auprès du Conseil d'École.

ÉNERGIE ÉOLIENNES : Consultation

Une réflexion sur l'énergie éolienne est lancée auprès des élus, quel est leurs sentiments, comment voit-on notre territoire dans le futur. Les avis sont très partagés sur le projet des éoliennes. Où est-ce que cette implantation serait-elle possible ? Quelles sont les contraintes liées à l'habitat ? N'y aurait-il pas des problèmes d'exploitation et de coût ?

Combraille Durable peut accompagner les municipalités pour le montage des dossiers et l'étude préalable d'implantation des éoliennes.

COMPTABILITE

• **HORIZON(ON)-LINE, Logiciel État Civil et recensement militaire.** Afin de traiter les dossiers relatifs à l'État Civil et plus particulièrement les PACS et le recensement militaire, il est nécessaire d'équiper le secrétariat d'un logiciel « État Civil – recensement militaire ».

• **Augmentation des loyers des appartements communaux pour l'année 2018.**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide l'augmentation de ces loyers suivant l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.) de l'INSEE : 126,46 au 3^e trimestre 2017, soit une augmentation de 0,90 % / un an à compter du 01/01/2018.

• **Appartements communaux - Régularisation charges - Année 2017.**

Après calcul des consommations (eau – électricité – différents entretiens...) réalisées par les locataires des appartements des immeubles communaux (Ancien presbytère et immeuble place de l'Église), il est procédé à une régularisation des charges pour l'année 2017.

• **Autorisation de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017.**

Il convient donc de profiter de ces dispositions qui permettent la poursuite des opérations d'investissement durant le début d'année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétés sur l'exercice 2016, précise que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2018 aux opérations concernées et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires.

ASSAINISSEMENT VILLAGE DE PERSIGNAT

• **Avenant n° 2 au contrat de maîtrise**

d'œuvre GEOVAL. Le choix de marché de la CAO pour le Bureau d'études concerne le programme de conception et de réalisation de l'assainissement collectif du village de Persignat et la réhabilitation de la station d'épuration du bourg d'Aubiat. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la rémunération supplémentaire demandée par GEOVAL de 1 000,00 € HT (1 200,00 € TTC), pour l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif au dossier d'aide et d'assistance à la Commune pour la reprise des branchements en domaine privé des réseaux de Persignat.

• **Station épuration Persignat - Maintenance électromécanique - Approbation du devis**

Il est nécessaire de faire un contrôle annuel de la station d'épuration de Persignat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis SYSTEAU N° DV2017531 d'un montant de 743,00 € HT, soit 891,60 € TTC.

PRESTATION D'ACTION SOCIALE À CARACTÈRE PÉCUNIAIRE - Chèques CADHOC

Le Conseil Municipal décide d'octroyer des chèques CADHOC aux agents titulaires, aux agents stagiaires et aux agents contractuels : CDD – CAE – CUI présents dans l'effectif de la collectivité au mois de décembre et justifiant, pour l'année en cours, d'au moins 3 mois de contrat.

DIVERS

• **Syndicat intercommunal d'aide à domicile Riom-Limagne - Modification des délégués.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le compte-rendu de la réunion du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile Riom-Limagne du 26/10/2016.

Il les informe de la prochaine réunion qui doit se tenir à Artonne le 21 décembre 2017 et propose une modification des délégués. Le Conseil Municipal a désigné les membres suivant pour représenter le Commune d'Aubiat auprès du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile Riom-Limagne. Délégués titulaires : SULLO Henri - BARDIN Stéphane. Délégués suppléants : AURIER Évelyne - QUINET Eliane.

• **Projet d'installation d'une chèvrerie – parcelle YO 11- Demande de modification du P.L.U.**

Le Conseil Municipal après délibération, par 11 voix « pour » et 1 abstention, donne un avis favorable concernant le projet d'installation d'une chèvrerie sur la parcelle cadastrée YO 11, située au village de Persignat et demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Plaine Limagne une modification du P.L.U. afin que la parcelle YO 11 soit classée en zone Ac (agricole constructible) pour permettre la réalisation de ce projet dans les délais souhaités.

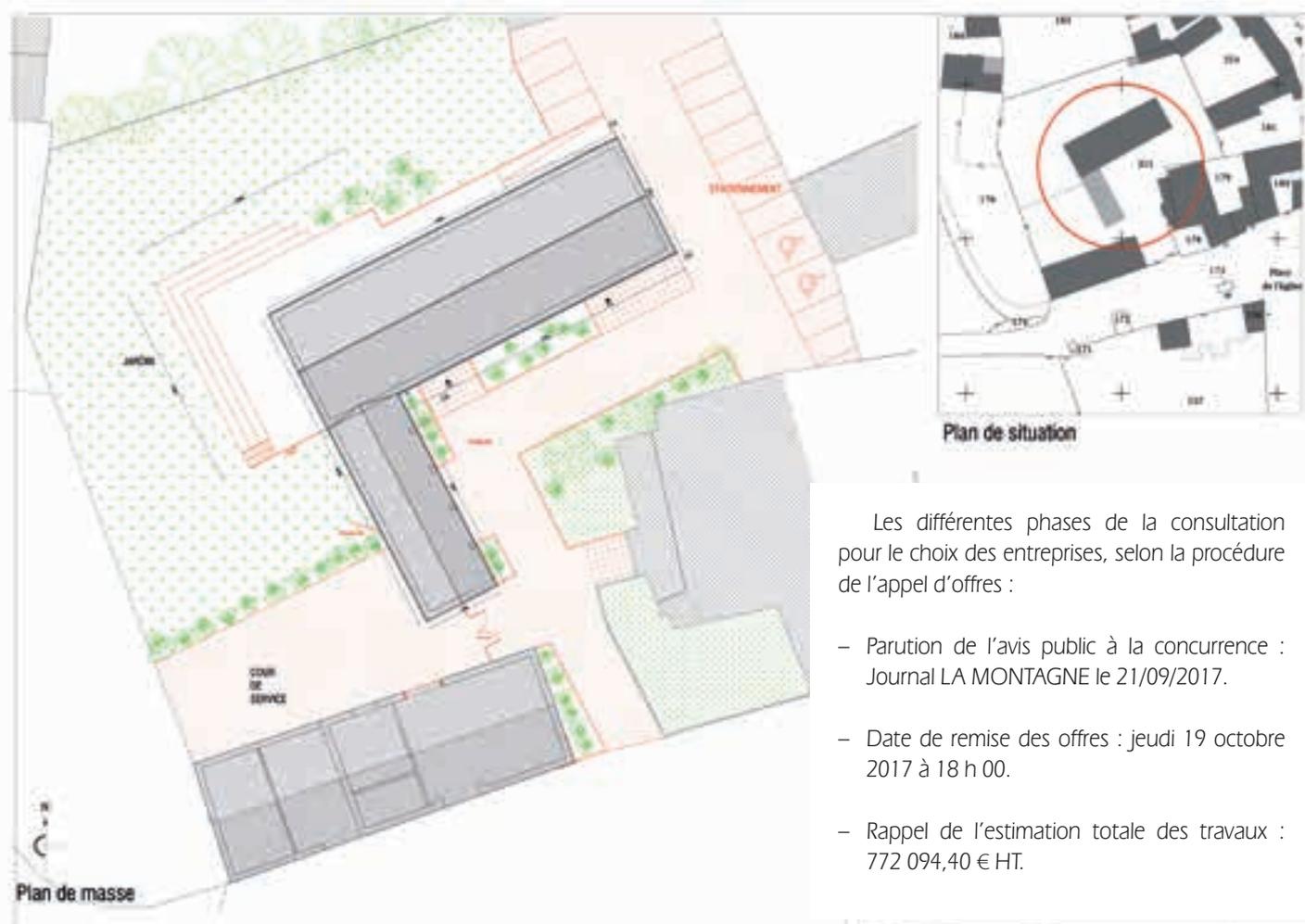
• **Nouvelle mairie - Réhabilitation anciennes écuries en mairie - Assurance « Dommages ouvrage ».**

Dans le cadre des travaux de la nouvelle mairie, il est nécessaire de souscrire une assurance « dommages ouvrage ». Le Conseil Municipal approuve la proposition GROUPAMA, pour un montant de 4 000,00 € HT soit 4 370,00 € TTC.

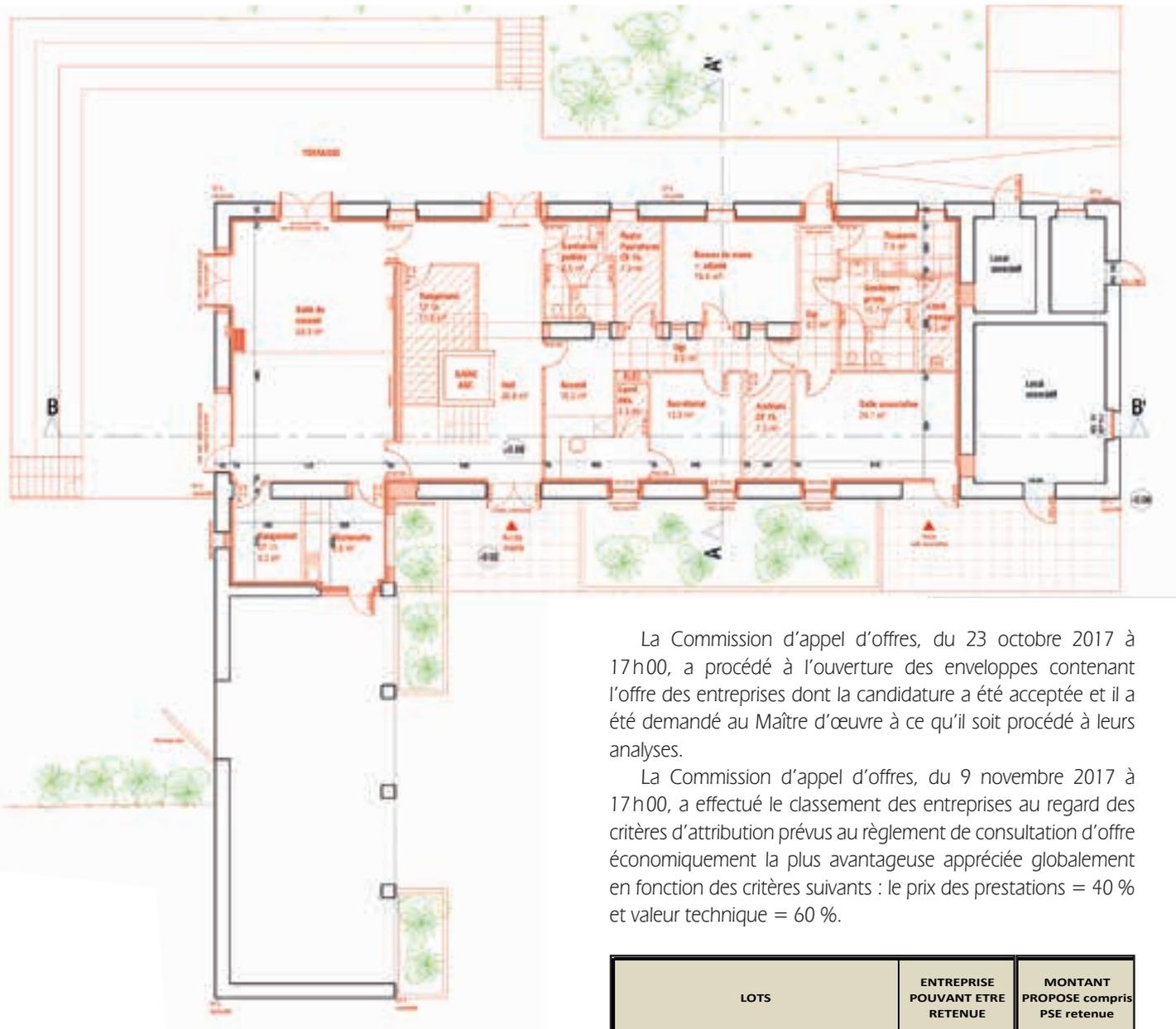
Rappel : 5 janvier 2018 les vœux du Maire auront lieu au centre associatif d'Aubiat.



Nouvelle Mairie :



Réhabilitation de l'ancienne écurie en Mairie



La Commission d'appel d'offres, du 23 octobre 2017 à 17h00, a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant l'offre des entreprises dont la candidature a été acceptée et il a été demandé au Maître d'œuvre à ce qu'il soit procédé à leurs analyses.

La Commission d'appel d'offres, du 9 novembre 2017 à 17h00, a effectué le classement des entreprises au regard des critères d'attribution prévus au règlement de consultation d'offre économiquement la plus avantageuse appréciée globalement en fonction des critères suivants : le prix des prestations = 40 % et valeur technique = 60 %.

OPERATION
REHABILITATION D'UNE GRANGE EN MAIRIE

MAITRE D'OUVRAGE

MAIRIE D'AUBIAT

16 Rue Neuve
 63260 AUBIAT

ARCHITECTES

**Françoise BOURBONNAIS
 &
 Eve JACOB**

9, place Maréchal Foyolle
 63000 CLERMONT FERRAND

Téléphone : 04 73 29 03 58
 Fax : 04 73 29 02 97

contact@francescojacob.com

LOTS	ENTREPRISE POUVANT ETRE RETENUE	MONTANT PROPOSE compris PSE retenue
01 DEMOLITION MACONNERIE	THAVE	138 397,53 €
02 ENDUIT EXT.	ENDUIT PRO	59 570,56 €
03 CHARPENTE COUVERTURE	SUCHEYRE	3 630,00 €
04 MENUISERIES EXT. ALU / 07 VOLETS ROULANTS ET STORES	POL AGRET	33 840,00 €
05 MENUISERIES INT.	LOPITAUX	38 461,16 €
06 SERRURERIE	BIENNIER NICOLAS	15 945,93 €
08 ISOLATION PLATRIERIE PEINTURE	COUTAREL	46 800,00 €
09 CARRELAGE FAIENCE	LEPAGE	17 268,48 €
10 VRD AMENAGEMENT EXT	IRRMAN PAPON	53 108,21 €
11 ESPACES VERTS	LANTANA	10 873,20 €
12 PLOMBERIE SANITAIRE	VB Energies	10 900,00 €
13 CHAUFFAGE VENTILATION	CF2C	50 350,00 €
14 ELECTRICITE	AZEG	56 807,40 €
TOTAL HT		535 952,47 €



INFOS Associations



Comité des Fêtes

L'année se termine par un bilan positif de nos manifestations.

- Un loto réussi et convivial, une soirée théâtrale juste hilarante, une fête patronale réussie à l'image de notre dévouement et de votre implication.
- Un deuxième loto où vous étiez encore plus nombreux à passer un petit moment de détente avec nous.

Merci à tous pour votre présence et votre reconnaissance à travers vos nombreux messages et témoignages chaleureux qui nous motivent pour que l'année prochaine nous continuions à vous divertir pour notre plus grand plaisir.

N'oubliez pas notre prochain rendez-vous !

24 MARS 2018 pour une SOIRÉE THÉÂTRALE INOUBLIABLE !

Le président
M. Pinon Fabien



Calendriers des Manifestations du 1^{er} semestre 2018

JANVIER	
DIMANCHE 7	LOTO ANCIENS COMBATTANTS à partir de 14h
SAMEDI 13	VIOLETTES ET JONQUILLES Repas fin d'année à 12h
FÉVRIER	
SAMEDI 3	VIOLETTES ET JONQUILLES BELOTE à partir de 14h
SAMEDI 17	BANQUET CHASSE AUBIAT à 12h
MARS	
SAMEDI 3	VIOLETTES ET JONQUILLES LOTO à partir de 14h
DIMANCHE 11	APE Bourse aux vêtements à partir de 8h
VENDREDI 16	AFTER WORK ART TERRE de 17h à minuit
JEUDI 22	VIOLETTES ET JONQUILLES veillée campagnarde à partir de 14h
SAMEDI 24	COMITÉ DES FÊTES THÉÂTRE à 20h
AVRIL	
SAMEDI 28 et DIMANCHE 29	APE FÊTE DE PRINTEMPS samedi après-midi
MAI	
MARDI 1 ^{er}	BROCANTE ANCIENS COMBATTANTS
JUIN	
VENDREDI 1 ^{er}	VIOLETTES ET JONQUILLES / PÉTANQUE
du JEUDI 14 au LUNDI 18	A M T A SAMEDI 16 - Virée d'AUBIAT
VENDREDI 29	FÊTE DES ÉCOLES vendredi soir
SAMEDI 30	COMITÉ DES FÊTES PÉTANQUE



AMTA : Les motards en Balades...

Les motards clôturent la saison 2017

L'Association Moto tourisme d'Aubiat (A.M.T.A.) a tenu son Assemblée Générale le samedi 25 novembre 2017 au Centre Associatif d'Aubiat. Le président José Fuentes a fait un bilan positif de la saison. Il a souligné l'excellente santé de l'Association qui compte, à ce jour, 120 membres. Les sorties 2017 ont été nombreuses et diversifiées : le Portugal, l'Ardèche, le Beaujolais, le Musée de la mine à Brassac-les-Mines... La virée d'Aubiat a encore fait le plein en accueillant plus de 190 motos venues de la France entière. Le président n'a pas manqué de remercier la municipalité d'Aubiat et son maire, Stéphane Bardin, pour son soutien et son implication, ainsi que le Conseil Départemental pour leurs subventions exceptionnelles.

Les motards ont également remis un chèque de 1 000 euros, fruit de la vente des DVD de la dernière virée, au « Secours Populaire Gaziers ».



A vos agendas.....

Le planning 2018 est déjà bien rempli : la Corse, Verdun, la Forêt de Tronçais, le Mont Gerbier des Joncs. La virée d'Aubiat, est prévue, quant à elle, le samedi 16 juin 2018.

Contact : 04 73 97 21 66 ou 06 67 25 67 25 – <http://asso-amta.fr>

Club « Violettes et Jonquilles »



En 2017 :

- **13 juin** : Sortie d'une journée pour découvrir ou redécouvrir l'avancement des travaux du château de Guedelon.
- **28 juillet** : Friture partagée avec la plupart des adhérents.
- **15 octobre** : Repas dansant avec un orchestre régional.
- **14 novembre** : La dernière manifestation de l'année, avec un concours de belote composé de 64 équipes, a remporté le succès habituel.

En 2018 :

- L'assemblée générale du club aura lieu le **jeudi 11 janvier 2018 à 14h00** au Centre Associatif.

Les personnes désirant nous rejoindre seront les bienvenues.

**Renseignements au 04 73 97 24 37 ou
04 73 97 25 36 ou 06 72 64 94 71.**

Le club « Violettes et jonquilles » remercie la mairie pour la mise à disposition des salles communales.

Les anciens combattants

Les membres de l'association des anciens combattants se joignent à moi pour remercier les parents qui viennent avec leurs enfants pour les cérémonies du 8 mai et 11 novembre.

La quête effectuée pour les bleuets, le 11 novembre, a permis de récolter 82 euros en faveur de l'Œuvre Nationale du Bleuets de France. Un grand merci !

Date à retenir

Dimanche 7 janvier 2018 au centre associatif à Aubiat pour la galette des rois, le traditionnel **loto des anciens combattants** de la commune.

N'oubliez pas le **1^{er} Mai pour la 18^e Brocante-Vide grenier** à Chazelles.

*La Présidente
Evelyne Aurier*



INFOS Associations

Commémoration 11 novembre



Les habitants de la commune prennent à cœur ces temps de commémoration.

À l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, une cérémonie du souvenir avec dépôt de gerbe s'est déroulée ce samedi matin.

Le Maire, les élus, les anciens combattants, la population civile et tout spécialement la jeunesse et les élèves des établissements scolaires ont assisté à cette manifestation.

Conseil communautaire de Plaine Limagne

Mardi 5 décembre, un conseil communautaire de Plaine Limagne a eu lieu à Aubiat à 18h30.

Le Maire de la commune, Stéphane BARDIN, et ses conseillers municipaux, ont accueilli les élus communautaires au centre associatif.



APE

L'Association des Parents d'élèves des écoles d'Aubiat-Chazelles cherche à aider les projets proposés par les enseignantes. Depuis dix ans, nous essayons de récolter des fonds en organisant des événements tout au long de l'année. Les bénéfices réalisés permettent d'acheter du matériel pédagogique et sportif, de participer aux financements des sorties et voyages scolaires. L'année dernière l'APE a réalisé trois manifestations : la vente de sapins (le 2^e week-end de décembre), la bourse aux vêtements et l'animation de la fête de l'école. Cette année nous prévoyons d'organiser dans les six prochains mois les événements suivants :

- Le dimanche 11 mars, Bourse aux vêtements au Centre Associatif d'Aubiat.
 - Le samedi 28 avril, Carnaval.
 - Fin juin participation à la fête de l'école : repas, buvette et structures gonflables.
- Nous espérons vous accueillir nombreux.



Histoire de nos villages



Sapeurs – pompiers 24h / 24 à votre écoute.



Vos Sapeurs-Pompiers assurent pratiquement tous les secours d'urgences et se tiennent en alerte jour et nuit pour votre propre sécurité. Ils agissent immédiatement face à tout incident dépendant de leurs attributions permettant ainsi de sauver de nombreuses vies humaines ou, dans d'autres situations, limiter les risques d'accidents grâce à leurs actions préventives. Avec ces hommes, la fatalité peut-être déjouée, les périls atténués, et leurs rôles se justifient avec la garantie croissante de votre sécurité.

LES NUMÉROS QUI SAUVENT ! Donnez correctement l'alerte :

- Donnez votre nom et dites d'où vous appelez.
- Décrivez brièvement le problème ou ce qui s'est passé.
- Précisez si possible l'heure à laquelle l'accident a eu lieu.
- Indiquez l'adresse précise du sinistre ou de l'accident et donnez tous les repères qui peuvent faciliter l'arrivée des secours.



- Précisez le nombre de personnes concernées.
- Donnez des informations sur l'état de santé apparent du ou des blessés : conscients / inconscients, respirent / ne respirent plus, saignent / ne saignent pas...
- Ne raccrochez que lorsque votre interlocuteur le demande, jamais avant.
- Quand les secours arrivent, allez à leur rencontre et faites-leur signe.

(Infos d'après calendrier 2018)



Pour notre bal du 14 Juillet 2017, nous avons laissé de côté notre fabuleuse paëlla pour un tout aussi délicieux cochon à la broche.

Devant ce succès, c'est avec plaisir que nous vous retrouverons pour le 14 juillet 2018, avec le DJ «Mandarine» pour vous faire danser jusqu'au bout de la nuit !

Merci à tous pour votre participation et merci pour l'accueil chaleureux que vous réservez aux pompiers lors du passage des calendriers

À bientôt !

Le président :
Antoine Levadoux

Sicarappam : les 30 ans de la coopérative



La SICARAPPAM, coopérative de producteurs de plantes médicinales et aromatiques située à Aubiat, a fêté ses 30 ans le vendredi 22 septembre 2017.

Les producteurs et salariés de la coopérative, ainsi que les clients, les partenaires institutionnels et financiers, et les divers invités, se sont retrouvés à cette occasion pour célébrer cette aventure humaine autour de la plante.

Tout au long de l'après-midi, plusieurs présentations ont été faites sur l'histoire de la coopérative, sur la cueillette et la transformation des plantes, sur les produits finis de la coopérative et sur la gentiane jaune (avec la participation de l'Association Gentiane lutea). C'est au travers de ces différents ateliers que la SICARAPPAM a montré son dynamisme, son professionnalisme ainsi que son attachement à la filière et au territoire Auvergnat.

Agrémentée d'un petit marché de producteurs de la SICARAPPAM, la journée fut riche en échanges et en convivialité.



Voisins

Nous avons organisé le vendredi 28 juillet un «apéro des voisins» dans le Chemin Neuf. Cette manifestation nous a permis de nous retrouver et même de pouvoir faire connaissance avec les nouveaux habitants puisque les nouvelles constructions font grandir le quartier ! Ce fut un succès avec 11 familles présentes.





La Petite histoire de nos villages

Les biens sectionnaux d'Aubiat



En parcourant le registre de l'état de section de la commune d'Aubiat, daté du 31 décembre 1828, on remarque la présence de nombreux biens sectionnaux, appartenant aux communautés villageoises de la paroisse. L'origine de ces sectionnaux est médiévale. Certains d'entre eux sont d'anciens biens banaux comme les fours de Persignat et de la Côte à Aubiat.

Nous comptons dix neuf parcelles encore sectionnales en 1828. Il y avait certainement bien plus avant la Révolution. Il faut ajouter aussi quatre parcelles communales, l'église, le cimetière, la place de Chazelles et une pâture au « Piozat », qui étaient certainement sectionnales avant la création de la municipalité d'Aubiat. En 1828, il n'y a pas de mairie ou de maison commune à Aubiat.

Ces sectionnaux étaient pour la plupart des pâtures ou des noyerées (parcelles plantées de noyers). Les habitants de chaque village les possédaient en indivision et pouvaient y faire paître leurs animaux domestiques. Les parcelles communales n'étaient pas imposables contrairement aux parcelles sectionnales. Un syndic, élu par la communauté villageoise, gérait les sectionnaux et collectait les fonds pour l'entretien et le paiement de l'impôt. Les parcelles labourées étaient affermées.

On note une particularité à Persignat, le four était affermé et une terre labourée au « Pré Merlat » était liée à ce fermage.

Jean-Claude BRUN

Tableau des parcelles sectionnales et communales d'Aubiat

Section ³	Parcelle	Lieu-dit	Nature	Surface ⁴	Revenu ⁵
Commune d'Aubiat					
C	27	Chazelles	place	33,30	0,00
E	775	Aubiat	cimetière	19,80	0,00
E	515	Aubiat	église	7,30	0,00
E	862	Le Piozat	pâture	41,70	0,00
Les fermiers du four à Persignat					
D	513	Les Léchères	terre labourée	27,90	9,76
Les habitants d'Aubiat					
B	211	Petite Jonchère	noyerée	25,10	0,75
E	19	Le Ponteix	pâture	89,30	2,68
E	250	La Garde	noyerée	120,60	3,62
E	480	Aubiat	terre labourée	24,40	4,39
E	506	Aubiat	fontaine et réservoir	0,55	0,22
E	540	Aubiat	pâture	10,20	0,30
Les habitants de Chazelles					
B	792	Creux du Lac	pâture	19,20	0,58
C	39	Chazelles	pâture	46,90	1,41
Les habitants de La Côte					
E	541	Aubiat	four	0,33	0,13
Les habitants de Persignat					
D	546	Le Patural	pâture	66,30	1,99
D	1208	Persignat	four	9,10	3,64
D	1406	Pré Merlat	terre labourée	21,31	5,75
Les habitants du bourg d'Aubiat					
A	160	La Jonchère	noyerée ou pâture	123,50	3,71
A	161	La Jonchère	terre labourée	54,90	13,19
A	396	L'Etang	pâture	156,20	4,69
A	455	Le Ponteix	pâture	16,60	0,50
A	751	Les Charmes de Randan	pâture	8,70	0,26
A	1295	Croix du Parc	pâture	62,70	1,88

Section 3 :

A dite « des vignes »,

B dite « Pérozier »,

C dite « de Chazelles »,

D dite « de Persignat »,

E dite « du Bourg d'Aubiat »

Surface 4 : elle est en ares.

Revenu 5 : le revenu est l'impôt calculé en fonction de la classe du terrain (valeur) et de sa surface.

Histoire de nos villages



Les globes trotteurs en famille !

« Le 30 juillet, nous avons quitté Persignat pour un an à bord de notre camping-car sur les routes d'Europe. Pendant ces cinq premiers mois, nous avons roulé le long du Danube, de sa source en Allemagne jusqu'à son delta dans la mer Noire. Nous avons ainsi traversé Allemagne, Autriche, Slovaquie, Hongrie, Serbie et Roumanie avec leurs capitales (sauf l'Allemagne) : Vienne, Bratislava, Budapest, Belgrad et Bucarest. Ensuite, nous avons longé la mer Noire en Bulgarie pour rejoindre Istanbul en Turquie. Nous passerons les fêtes en Grèce. La vie à bord est rythmée par l'école (CE2 et CM2, environ 2h par jour) les corvées d'eau, les recherches de bivouac, la préparation des visites... Ce que nous retenons de ces premiers mois : l'accueil chaleureux qui nous a été réservé dans tous les pays, particulièrement en Roumanie et en Turquie, les plaisirs gastronomiques (de la choucroute aux loukoums en passant par les soupes de poisson au paprika et les yaourts bulgares), la beauté des paysages, les soirées autour du feu et le plaisir de vivre tout simplement dans notre petite maison roulante assez spartiate. Vous pouvez faire un bout de voyage avec nous en nous suivant sur la page Facebook « slow and curious » ou le blog : www.slowandcurious.eu

Famille Bouhier Pillot »



Écoles Aubiat - Chazelles

✓ Projet autour des 4 éléments

Les écoles d'Aubiat et de Chazelles travaillent cette année sur le thème des 4 éléments, thème fédérateur qui permettra d'aborder les différentes notions du programme.

✓ Sortie au verger

Le vendredi 6 octobre les élèves de PS/MS/GS et CP sont allés observer le verger de M. Prévault dans le cadre du travail en sciences sur la terre.



✓ Visite de l'expo à la maison Nord Limagne

Ils sont également allés visiter l'exposition « Arbre » à la maison Nord Limagne à Aigueperse le jeudi 30 novembre. Ils ont pu réaliser un atelier avec l'artiste Madeleine Jaffaux. Chaque élève a pu expérimenter la technique du pastel et repartir avec sa production de pomme. En parallèle, ils ont pu écouter des histoires sur le thème des arbres à la médiathèque.



✓ Musée Lecoq

Le 16 novembre, les élèves de CE1/CE2 sont allés au musée Lecoq à Clermont-Ferrand. La visite du musée leur a permis de découvrir les richesses de la terre et les différentes maisons des animaux.

✓ Cycle piscine

Les élèves de GS/CP/CE1/CE2 ont bénéficié 12 séances de piscine à Gannat.



Relais Parents - Enfants Assistants Maternels

Un RAM composé de trois antennes est installé sur la communauté de communes Plaine Limagne. Vous trouverez les informations nécessaires ci-dessous :

• RELAIS d'Aigueperse

Claudine BUISSON - Responsable
158, Grande Rue - BP 23
63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 37 87
ram-aigueperse@plainelimagne.fr

Permanences informations :
les mercredis de 13h à 17h

• RELAIS de Maringues

Claudine BUISSON - Responsable
Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
8 bis, route de Vichy - 63350 Maringues
Tél. 04 73 88 88 76
ram-maringues@plainelimagne.fr

Permanences informations :
les jeudis de 13h à 17h

• RELAIS de Randan

Florence LEBLOND - Responsable
5, place de la Mairie
63310 Randan
Tél. 04 70 59 03 67
ram-randan@plainelimagne.fr

Permanences informations :
les mercredis de 13h30 à 17h30



TAP / NAP

Rentrée scolaire 2017/2018

**Les enfants ont choisi
les noms de groupes :**

• À Chazelles

Les CM sont : **La team des supers héros**



Les CE1 sont : **Les panthères rouges**



Les CE2 sont : **La team HARIBO**



• À Aubiat :

Les MOYENNES SECTIONS sont :
Les hippopotames



Les GRANDES SECTIONS sont :
Les pirates et les sirènes



Les CP sont : **Les minions**



Le petit monde des TAP à Aubiat

De curieux petits personnages ont pris possession de l'école depuis le mois de septembre. Les rhinocéros, les panthères rouges, les Haribo team sont devenus les voisins des super héros, des pirates et sirènes et des minions. Cette joyeuse troupe est menée par toute une bande de petits lutins qui s'affairent et égayent les débuts ou fins d'après-midi. Avec Sandra à leur tête, Corine, Manon, Amandine et Sylvie ont entraîné les élèves dans une ronde des contes. La petite troupe s'est ensuite reposée autour de la mare aux jeux de société. Les doigts habiles ont découpé et colorié calendrier de l'avent, couronne de bienvenue et Père Noël en laine. Et activité reine, les fins d'après-midi sportive ont permis à cette petite troupe d'apprendre à vivre ensemble. L'aventure des TAP se poursuit et les enfants sont ravis. Les plus grands réfléchissent et réunion après réunion avec les parents dessinent peu à peu le contour de l'année scolaire à venir. Histoire à suivre... Les élèves et le personnel des écoles Maurice-Genest et Martha-Beker vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.



**Les TAP entre copains et copines c'est un plaisir !
On partage les idées, on conseille, on aide, on construit,
on travaille et voilà le résultat... Que du bonheur !**



Pour bien commencer les fêtes et recevoir le Père-Noël comme il se doit...



2, route de Riom
63260 Aigueperse
04.73.38.52.99
fabien.pinson@a2eg.fr

a2eg

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
INDUSTRIELLE / TERTIAIRE
BÂTIMENT – DÉPANNAGE
RÉSEAU INFORMATIQUE
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE
MISE EN CONFORMITÉ

DE VOUS À NOUS,
LE PLUS BEAU DES CHEMINS

ZONE CIRCULABLE
ZONE PIÉTONNE
TERRASSE

Avec son offre dédiée **Colas & Vous**, Colas met son savoir-faire au service des particuliers souhaitant aménager et embellir leurs espaces extérieurs. Colas & Vous, ce sont 150 agences de proximité en France qui utilisent des matériaux provenant des sites de production Colas les plus proches pour répondre aux besoins spécifiques des particuliers : allées de jardin, allées de garage, aménagement de cours, emplacements de stationnement, terrasses, aires de jeux, etc.

www.colasetvous.fr 0 805 210 805 Service & appel gratuits

COLAS & VOUS
EMBELLISSEZ VOS EXTÉRIEURS

SICARAPPAM
Coopérative Agricole
de plantes aromatiques
et médicinales biologiques
Pas de vente directe

Place des Batailles – 63260 AUBIAT
Tél. 04.73.97.28.33 – contact@sicarappam.com
Site internet : www.sicarappam.com

Grégory DELEPINE sarl

COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ

NEUF
RESTAURATION
ORNEMENTATION

44 bis, allée de la Chapelle – BP 18
63260 AIGUEPERSE
Tél. 04 73 63 61 82 – Fax 04 73 97 96 55
delepine-couverture@wanadoo.fr

L'INSTANT
institut de beauté

Soins esthétiques visage et corps
Épilations – Manucures
Hamam traditionnel – Produits Bio Phyt's

2, rue du Four Banal – Persignat
63260 AUBIAT • 06 79 80 38 11

TRAVAUX PUBLICS • TERRASSEMENT • ENROBÉS

S.E.R. PUY DE DÔME
VOLVIC

Spécialisée dans les
**TRAVAUX PUBLICS
ET ROUTIERS**

Un bureau d'études
pour vous accompagner
**DEPUIS LA CONCEPTION
JUSQU'À LA RÉALISATION**
de son projet

ZAC du Chancet – 63530 VOLVIC
Tél: 04 73 38 79 83 • Fax : 04 73 38 94 91
bureau@serpuydedome.fr

R.A.Sécurité

Contrôle d'accès
Intrusion, automatisme
Vidéo protection
Professionnel & particulier

www.rasecurite.com

Romain ARCHIMBAUD 06 45 55 24 99
romain.archimbaud@rasecurite.fr

Chasseur de Toit

Un mandataire
à votre service

On cherche pour vous
votre bien !

06 61 69 81 63
jlaubretton@yahoo.fr

CF2C
Génie climatique

– Climatisation – Ventilation
– Chauffage – Traitement d'air

Tuyauterie Industrielle noir ou inox, tous fluides

Tél. 04 73 83 34 34 – Fax 04 73 83 96 95
cf2c-climatisation@cf2c.fr
ZA Champ Lamet – 2, rue des Begonnes – 63430 PONT-DU-CHÂTEAU

www.viande-du-nutritionniste.com

MDB

Viande bovine en circuit court
du producteur au consommateur
en toute transparence

Marc Didienne 06 79 86 66 16
CONSULTANT INDÉPENDANT EN NUTRITION

ENDUIT PRO

L'univers de la façade !

• Bâti ancien / neuf •
Isolation Thermique par l'Extérieur

35, rue du Pré la Reine – 63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 74 32 86 – Fax 04 73 74 32 87
contact@enduit-pro.com • www.enduit-pro.com